

## Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'IUT Lumière

Université Lumière Lyon 2

### APPEL A CANDIDATURE

La fonction de directeur/trice de l'Institut Universitaire de Technologie Lumière sera vacante à compter du 27 juin 2023. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. 713-9 du Code de l'Éducation selon lequel « *Le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans conditions de nationalité* ».

Le/La directeur/trice est élu.e par le conseil de l'Institut à la majorité absolue des membres composant le conseil (*article 10 des statuts de l'IUT*). La durée de son mandat est de cinq (5) ans renouvelable une (1) fois. Le conseil est convoqué par le Président du Conseil de l'Institut.

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae accompagnée d'une profession de foi (1 A4 recto/verso maximum). Elles seront adressées **au plus tard le 31 mai 2023** par courriel conjointement aux adresses suivantes :

[v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr](mailto:v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr) : Responsable administrative et financière de l'IUT

[présidence@univ-lyon2.fr](mailto:présidence@univ-lyon2.fr) : Cabinet de la Présidence

Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception.

#### Calendrier

Diffusion de l'appel à candidatures	13 mars 2023
Ouverture du dépôt des candidatures	24 avril 2023
Date limite de dépôt des candidatures	31 mai 2023 à 16 h 00
Transmission des candidatures, professions de foi et CV aux membres du conseil	6 juin 2023
Election au Conseil de l'IUT	20 juin 2023 à 18 h 00

#### Renseignements

Mme Valérie ROGER-UBEDA, Responsable administrative et financière de l'IUT

Tel : 04 78 77 23 44

Email : [v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr](mailto:v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr)

Diffusion

- Recteur Chancelier des universités, Académie de Lyon
- Assemblée des directeurs/trices d'IUT
- Membres du Conseil de l'IUT
- Personnels enseignants de l'Université Lyon 2
- Personnels de l'IUT
- Affichage IUT (papier et site internet de la composante)
- Intranet de l'Université Lyon 2

Textes de références

- Code de l'Éducation – articles L.713-9 et D 713-1 à 4
- Statuts de l'IUT Lumière Approuvé par le conseil d'administration de l'Université le 26 novembre 2021

Président du conseil d'IUT

Pierre MARNOTTE



La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La Présidente de L'université Lumière  
Lyon 2



Nathalie DOMPNIER